

### AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le **règlement numéro RCA08-08-0001-75** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, adopté le 3 mars 2015, est en vigueur depuis le 20 mars 2015, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Ce règlement d'urbanisme a été déposé au Bureau du Citoyen situé au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Montréal, le 1er avril 2015

Isabelle Bastien, avocate  
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

### PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is given that **by-law number RCA08-08-0001-75** modifying by-law number RCA08-08-0001 on zoning, adopted on March 3, 2015, is in force since March 20, 2015, date of issuance of the certificate of conformity to the Ville de Montréal Planning plan.

This planning by-law is filed at the Citizen's Office located at 777 Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, at the disposal and for information of any interested person.

Montréal, April 1, 2015

Isabelle Bastien, Lawyer  
Secretary of the Borough Council